

OBERHOFFEN S/MODER



4 octobre 2026



3e VIDE-GRENIER du MESSTI



Lieu : Rue de la Forêt devant le stade, organisé par le Football Club



Buvette / Restauration sur place assurées par l'organisateur

Vous avez des objets à vendre ?



Vêtements



Jouets



Livres



Vaisselle



Objets divers



Réservez vite votre emplacement !



Accueil des exposants dès 5h30 et jusqu'à 7h30 pour l'installation !

Le café du matin sera offert aux participants par l'organisateur !



Horaires visiteurs : 7h30 à 17h



Prix de l'emplacement : **13€ les 5 ML** (par lot de 5 ML uniquement)



Date limite d'inscription : 29 septembre 2026



Renseignements et inscriptions : 06 89 94 50 38 et 06 86 53 08 31

et sur l'adresse mail Oberhoffen.fc@alsace.lgef.fr



Contact : Sonia LEDOGAR 7, rue Forlenwald 67240 OBERHOFFEN S/M



Contact : Bernard STEPHAN 11, rue de la Scierie 67240 OBERHOFFEN S/M



ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

(A RENVoyer A L'UNE DES ADRESSES CI-DESSUS)

Se déroulant le 4 octobre 2026 - Rue de la Forêt/Beile à Oberhoffen S/Moder organisé par le Football club

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Ville.....



.....mail

N° pièce d'identité.....Délivrée le :.....par.....
(Obligatoire)

N° immatriculation de mon véhicule.....

Ci joint le règlement de€ pour l'emplacement pour une longueur demètres L
(Chèque à l'ordre du FC OBERHOFFEN S/MODER)

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant (e) et de louer cet emplacement en tant que particulier et dans le cas contraire, j'autorise l'organisateur à me faire quitter les lieux sans me rembourser la location.

Atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du règlement (voir au verso) ainsi que la réglementation pénale et commerciale en vigueur...Et **S'ENGAGE A RESPECTER CETTE REGLEMENTATION.**

Fait à le Signature

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE-IMPRIME PAR NOS SOINS

REGLEMENT

- 1) Le vide-greniers est ouvert à **tous les particuliers** à condition de renvoyer avant le **29/09/2026**.

● **Le coupon réponse dûment rempli accompagné du paiement par chèque à l'ordre du F.C. OBERHOFFEN S/MODER, est à adresser à l'une des adresses ci-dessous :**

Sonia LEDOGAR 7, rue Forlenwald 67240 OBERHOFFEN S/MODER
Bernard STEPHAN 11, rue de la Scierie 67240 OBERHOFFEN S/MODER

Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi. (Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 4 octobre 2026 et les emplacements définitivement réservés qu'après règlement de la somme due.)

- 2) **L'installation des stands se déroulera le 4 octobre entre 5h30 et 7h30** afin de débiter la manifestation à **07h30**. Les places non occupées à 8h00 seront redistribuées et non remboursées (sauf information de l'exposant avant le 29 septembre 2026).

Les exposants se présentent aux organisateurs : Hauteur 1er portail Football Club rue de la Forêt pour l'attribution de leur N° emplacement.

- 3) Le prix est fixé à **13 € les 5 mètres linéaires** (**les mètres linéaires supplémentaires par lot de 5 mètres linéaires uniquement**).

- 4) **Marchandises concernées : Articles d'occasions n'ayant pas été achetés dans le but d'être revendus, article L310-2 du code du commerce.**

- 5) **L'exposant déclare sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, article R321-9 du code pénal.**

- 6) **La tenue des stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est assurée par l'organisateur.**

- 7) La vente d'armes blanches ou à percussion et d'animaux vivants est strictement prohibée. L'introduction de substances nocives et /ou explosives, l'utilisation de mécanismes dangereux sont interdits.

- 8) Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.

- 9) **L'organisateur le Football Club Oberhoffen S/Moder décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.**

- 10) **L'exposant s'engage à ne quitter l'emplacement qu'à partir de 15h par mesure de sécurité à l'égard des visiteurs. Les départs se feront par la rue de la Forêt (après le Cosec sens vers route de Schirrhein) pour les emplacements de la rue de la Forêt et par la rue Schweitzer pour les emplacements de la rue Beile.**

L'exposant est prié de laisser l'emplacement propre. Les déchets et objets quelconques sont à débarrasser pour 17h30. Le club organisateur compte sur votre écocitoyenneté, et vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non-respect de cette réglementation. Un sac « poubelle » est fourni.

L'exposant s'engage à ne pas encombrer l'accès-portillon vers les habitations, à ne pas poser ou fixer de matériel sur les clôtures.

- 11) **Le vide-greniers se tiendra même en cas d'intempéries sur la rue de la Forêt et début de la Rue Beile.**

- 12) **Ce règlement est déposé à la Mairie d'OBERHOFFEN S/MODER qui, avec le club organisateur, seront seuls juges pour prendre les dispositions nécessaires.**

Pour info, les WC sont accessibles, aux vestiaires s/tribune et Club house du Football Club.